

Restauration scolaire - Accueil Périscolaire - Accueil de loisirs sans hébergement Avesnes-les-Aubert - Année 2024-2025

Enfant Nom: Prénom: Merci de fournir une photo récente Date de naissance : ___/ Sexe : Fille Garçon de l'enfant École fréquentée à la rentrée de septembre 2024 : Primaire Maternelle Section (Classe + Nom de l'enseignant) Renseignements médicaux Médecin traitant : Lieu de préférence pour hospitalisation : Date du vaccin DT POLIO (obligatoire): ____/__/ Problèmes santé (allergies, affections ou maladies particulières, contre-indications, etc...). Merci de fournir impérativement un certificat médical : Dossier MDPH: Oui Non Dossier PAI: Oui Non Si oui, référence du dossier : Si oui, veuillez préciser : Responsable légal 2 Responsable légal 1 Madame Monsieur Madame Monsieur Nom:_____ Nom: Prénom : Prénom: Adresse: Adresse: Code postal : Ville : Code postal : Ville : Tél: _____ Tél: ______Tél: Métier: Métier: Employeur: Employeur: Tél pro : Tél pro : _____ Situation familiale Si garde alternée, veuillez préciser les modalités : Divorcé(e) Marié(e) | PACSÉ(e) | Concubinage Veuf(ve) | Célibataire Séparé(e) Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (hors responsables légaux) Nom :_____ Prénom : _____ Lien de parenté : _____ Tél : _____ Prénom : _____ Tél : _____ Nom:_____ Prénom : _____ Tél : _____ Tél :

Nom:

Allocations familiales
CAF MSA Autre, précisez :
Numéro d'allocataire :
Autorisations parentales
OUI NON
J'autorise la commune à utiliser les photos de mon enfant lors d'actions de communication sans contrepartie pour l'ayant droit.
J'autorise tous soins d'urgence médicale rendus nécessaires par l'état de santé de mon enfant.
J'autorise mon enfant à participer à des sorties dans le cadre des activités périscolaires.
J'autorise les animateurs à maquiller l'enfant lors des ateliers « maquillages ».
Mon enfant est assuré en responsabilité civile et individuelle.
J'ai pris connaissance des règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire et en approuve toutes les modalités.
Fait à: Le:/
Signatures des responsables légaux :
Pièces à fournir Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour ouvrir l'accès aux activités du Service Enfance-Jeunesse Attestation d'assurance responsabilité civile des parents, Photocopie du livret de famille, Photocopie du jugement attestant du mode de garde (OBLIGATOIRE pour les parents séparés ou divorcés), Photocopie de la carte vitale, Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant, Certificats médicaux, Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/GDF, facture téléphone, quittance de loyer), Justificatif CAF sur lequel figure le numéro d'allocataire et le quotient familial, Photocopie du dernier avis d'imposition (Année N sur les revenus N-1), à fournir dès réception sinon le tarif le plus élevé sera appliqué. Photocopie du dossier MDPH si vous avez répondu oui à la question. Photocopie du dossier PAI si vous avez répondu oui à la question.
Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour ouvrir l'accès aux activités du Service Enfance-Jeunesse Attestation d'assurance responsabilité civile des parents, Photocopie du livret de famille, Photocopie du jugement attestant du mode de garde (OBLIGATOIRE pour les parents séparés ou divorcés), Photocopie de la carte vitale, Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant, Certificats médicaux, Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/GDF, facture téléphone, quittance de loyer), Justificatif CAF sur lequel figure le numéro d'allocataire et le quotient familial, Photocopie du dernier avis d'imposition (Année N sur les revenus N-1), à fournir dès réception sinon le tarif le plus élevé sera appliqué. Photocopie du dossier MDPH si vous avez répondu oui à la question.
Pièces à joindre OBLIGATOIREMENT pour ouvrir l'accès aux activités du Service Enfance-Jeunesse Attestation d'assurance responsabilité civile des parents, Photocopie du livret de famille, Photocopie du jugement attestant du mode de garde (OBLIGATOIRE pour les parents séparés ou divorcés), Photocopie de la carte vitale, Photocopie du carnet de vaccination de l'enfant, Certificats médicaux, Justificatif de domicile de moins de 3 mois (photocopie facture EDF/GDF, facture téléphone, quittance de loyer), Justificatif CAF sur lequel figure le numéro d'allocataire et le quotient familial, Photocopie du dernier avis d'imposition (Année N sur les revenus N-1), à fournir dès réception sinon le tarif le plus élevé sera appliqué. Photocopie du dossier MDPH si vous avez répondu oui à la question. Photocopie du dossier PAI si vous avez répondu oui à la question.

RÈGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le présent règlement a pour objet d'assurer le respect mutuel de profiter au mieux du restaurant scolaire, mais aussi de pouve des services.	•
Les inscriptions seront prises via les coupons de réser adressée aux familles chaque mois. Un malus sera ap qui réservent hors délais.	
Aucun élève mangeant au restaurant scolaire ne pour parents. Tout repas commandé mais non-pris, c'est à d facturé forfaitairement.	
S'il s'avère qu'un enfant se montre irrespectueux, son attitude d'avertissement. Au bout de trois avertissements, il sera exclu d	·
CHARTE DU RESTAURAN	T SCOLAIRE
AVANT LE REPAS	
 Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la Je vais aux toilettes, et je me lave les mains, j'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine, Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue soient installés avant de commencer mon repas. 	
PENDANT LE REPAS	
 Je me tiens bien à table, Je goûte les aliments qui me sont proposés, Je ne joue pas avec la nourriture, je ne crie pas, je ne me lève Je respecte le personnel de service et mes camarades. 	pas,
APRÈS LE REPAS	
J'aide à débarrasser et je sors de table dans le calme sans co	urir.
En conclusion nous espérons que ce règlement sera res Nous comptons sur vous.	pecté par les enfants.
Fait à :	Le:/
Signatures des responsables légaux: précédées de la mention « <i>lu et approuvé</i> »	Signature de l'enfant :

RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET DE L'ALSH DU MERCREDI

L'accès à l'accueil périscolaire est réservé aux enfants avesnois, des écoles maternelle et élémentaire, et en priorité aux enfants dont les deux parents travaillent ou sont en formation.

Seuls les enfants préalablement inscrits pourront être acceptés.

Pour une fréquentation le mercredi, une réservation est nécessaire via les « coupons de réservation ».
Toute réservation entraînera la facturation selon les tarifs en vigueur.
Les parents apportent le goûter avec le nom de l'enfant inscrit.
Le petit-déjeuner pourra également être pris à l'accueil périscolaire sous réserve que les parents le fournissent.
L'enfant ne peut pas rapporter de jouet.
Aucun enfant suspect d'être atteint de maladie contagieuse ne peut être admis au sein du service.
L'OUVERTURE ET LA FERMETURE DE LA PORTE DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :
L'arrivée et la sortie des enfants sont réglementées de la façon suivante :
la sonnette d'entrée devra être actionnée pour permettre au personnel d'ouvrir la porte aux parents pour la prise en
charge de leur(s) enfant(s). En aucun cas les parents n'auront accès dans les locaux proprement dits de l'accueil périscolaire pour des
questions d'hygiène et de sécurité.
Les parents désigneront précisément les personnes autorisées à venir rechercher leur enfant à la périscolaire.
Les enfants pourront être repris par un mineur de PLUS DE 13 ANS uniquement avec une autorisation parentale.
LES PRÉSENCES EXCEPTIONNELLES
Pour les enfants qui seront pris en charge le soir à l'accueil périscolaire pour retard exceptionnel, les parents devront s'acquitter du tarif prévu.
Pour les familles en retard (après19H), un malus de 10€ par enfant et par demi-heure entamée, sera appliqué.
RESPECT DU PERSONNEL ET DU MATÉRIEL
Comme dans le milieu scolaire, les enfants seront tenus de respecter le personnel d'encadrement mais également le matériel mis à disposition. Les bris volontaires de jouets ou autres donneront lieu à un remboursement par les familles.
Les enfants ayant un mauvais comportement envers le personnel ou les autres enfants (impolitesse, agressivité) se verront, après trois avertissements écrits, sur demande du personnel, interdits d'accéder au service.
Chaque enfant doit être en règle avec les vaccinations obligatoires compte tenu de son âge eu égard du calendrier officiel des vaccinations et sauf contre indication médicale.
Fait à: Le:/
Signature : précédée de la mention « <i>lu et approuvé</i> »



DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION - Rentrée 2024

OBLIGATOIRE

pour bénéficier des Services Enfance-Jeunesse

Une facture mensuelle sera envoyée aux familles pour chaque service payant utilisé (payable en espèce, chèque ou carte bancaire). Attention : les reçus sont à conserver pour établir votre déclaration d'impôts sur le revenu de l'année. Aucune attestation ne sera établie.

Restauration scolaire

Réservation au mois

Tous les enfants fréquentant les écoles d'Avesnes-les-Aubert ont la possibilité de profiter, chaque midi, des repas servis au restaurant scolaire.

L'encadrement des enfants pendant le déjeuner est assuré par des enseignants et par des agents municipaux (BAFA/ATSEM...). La cantine du mercredi midi est réservée uniquement aux enfants qui participent à l'ALSH du mercredi.

PRIX D'UN REPAS	ÉCOLE MATERNELLE	ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Familles non imposables	2€	2.60€
Dès le 3 ^{ème} enfant	1.70€	2.30€
C.C.A.S	1.70€	2.30€
Enfant extérieur	2.90€	3.90€

Malus réservation (Coupon tardif ou non rendu).......5€ en plus du prix du repas

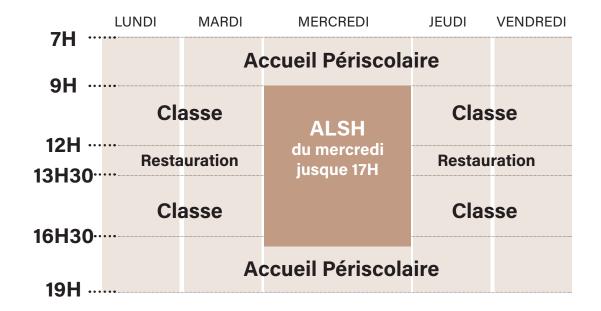
Les enfants devront impérativement fournir le coupon de réservations mensuelles correctement rempli à l'enseignant(e) pour réserver les repas du mois suivant (sous peine de ne pouvoir bénéficier des repas ou de se voir appliquer le malus de 5€).

Accueil périscolaire & ALSH du mercredi

Sont admis à l'accueil périscolaire et à l'accueil sans hébergement du mercredi, les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire (sous réserve d'un nombre de places suffisant).

Fonctionnement

En ALSH, les enfants seront obligatoirement présents toute le journée.



Tarifications

MODE DE TARIFICATION	QUOTIENT FAMILIAL DE 0 à 369€	QUOTIENT FAMILIAL DE 370€ à 499€	QUOTIENT FAMILIAL DE 500€ à 700€	QUOTIENT FAMILIAL DE 701€ à 800€	QUOTIENT FAMILIAL au-delà de 800€
Périscolaire (à l'heure)	0.25€	0.45€	0.60€	1.00€	1.80€
ALSH du mercredi* (à l'heure)	0.25€	0.45€	0.60€	1.00€	1.80€
Pénalités de retard**		10€ la	1/2 heure entam	ée	

^{*} Le prix du repas du mercredi n'est pas pris en compte (il conviendra de rajouter un repas de cantine).

À NOTER que sans justificatif du Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

L'accueil de loisirs s'adresse aux jeunes avesnois et aux extérieurs scolarisés dans les écoles avesnoises et âgés de 3 ans révolus jusqu'en CM2. Le projet pédagogique est rédigé par la direction de l'accueil de loisirs, il est conforme au projet éducatif de la ville.

Il propose des activités sportives, ludiques, culturelles et se déroule sur 3 étapes :

- 1 semaine aux vacances scolaires de février,
- 1 semaine aux vacances scolaires de Pâques,
- Les vacances de juillet.

Les inscriptions sont prises à l'accueil périscolaire « l'île aux enfants ».

MODE DE TARIFICATION ALSH	QUOTIENT FAMILIAL DE 0 à 369€	QUOTIENT FAMILIAL DE 370€ à 499€	QUOTIENT FAMILIAL DE 500€ à 700€	QUOTIENT FAMILIAL DE 701€ à 800€	QUOTIENT FAMILIAL au-delà de 800€
À l'heure	0.25€	0.45€	0.60€	0.80€	1.00€
À la semaine* (repas non compris)	10€	18€	24€	32€	40€

^{*} Le prix du repas du mercredi n'est pas pris en compte, il conviendra donc de rajouter un repas de cantine par jour.

À NOTER :

- Les enfants inscrits prendront OBLIGATOIREMENT leur repas du midi à la cantine.
- Pour les séjours accessoires, en plus du repas en cantine, il sera facturé un repas de 2€ pour le soir.

^{**} La pénalité de retard s'appliquera automatiquement dès lors que l'enfant est encore présent après l'heure de fermeture du service.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

PRENOM: DATE DE NAISSANCE:///	M DU MINEUR:			NOM DU MINEUR:		
SEXE: M	: MON					
SEXE: M	E DE NAISSANCE	:		//		
Cette fiche permet de recueillir des inform 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire de loisirs). 1-VACCINATION (se référer au carnet de sa VACCINATIONS Oui Non DATES DOBLIGATOIRES Diphtérie Tétanos Poliomyélite			ш			
1-VACCINATION (se référer au carnet de sa VACCINATIONS Oui Non DATES D OBLIGATOIRES DIPHTÉRIE TÉTANOS Poliomyélite	e fiche permet de évrier 2003 relatif rs).	recu au si	eillir de uivi san	ss informations utile itaire des mineurs (es concernant votre en séjour de vacan	e enfant (l'arrêté du ces ou en accueil de
Oui	ACCINATION (se ré	férei	au car	net de santé ou aux	certificats de vacci	nations)
Diphtérie Tétanos Poliomyélite			Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Tétanos Poliomyélite	ıhtérie				Coqueluche	
Poliomyélite	anos				Haemophilus	
	iomyélite				Rubéole-Oreillons- Rougeole	
					Hépatite B	
					Pneumocoque	
					BCG	
					Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

d'urgence)	
(informations nécessaires en cas d'urgence)	Non
⊏	nt le séjour ? 🛚 Oui
oids:kg;Taille:cr	uit-il un traitement médical pendant le

Signature:

Date:

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES: ALIMENTAIRES MEDICAMENTEUSES AUTRES (animaux, plantes, pollen):	in o o o o		
	use de l'aller	gie, les sig	nes évocateurs et la
Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser	ui préciser	oui	non
3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc	u auditif, co	mporteme	ent de l'enfant,
4-RESPONSABLES DU MINEUR Responsable N°1 : NOM :	 ∑		PRÉNOM :
TEL DOMICILE	4VAIL		TEL TRAVAIL
Responsable N°2 :: NOM :	 ∑		PRÉNOM :
TEL DOMICILETEL TRAVAILTEL TRAVAILTEL TRAVAIL	4VAIL		
NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :			
Je soussigné(e)	te fiche et le loisirs à p de ce mineu	esponsable m'engage a rendre, le ir.	responsable légal du mineur, t m'engage à les réactualiser si prendre, le cas échéant, toutes eur.